FJAPUA
Forum des Jeunes Africains Pour la Promotion de l'Union Africaine
A/N° 5918/MATD/CAB/SERPROMA/2013

Société civile et partis politiques en Guinée : les liaisons dangereuses

Rapport **II** sur la politisation de la société civile guinéenne (mai 2021)

Introduction

A la suite de la publication de notre premier rapport sur la politisation de la société civile guinéenne au mois de mars 2021, FJAPUA a enregistré la réaction de plusieurs activistes de la société civile et reçu leur contribution à l'éclaircissement du contexte sociopolitique guinéen.

Les associations suivantes ont ainsi rejoint notre initiative : Citoyens Engagés pour le Changement Positif (CECP), Le Parlement de la Société Civile Africaine (PSCA), le Mouvement des Femmes de Guinée (MFG), l'Observatoire des Droits de l'Homme, de la Citoyenneté et de la Sécurité (ODHCS), l'Union des Grands Amis Pour la Développement et la Non-Violence (UGAVA), l'UNAFEG (Union Nationale des Femmes de Guinée) et la Coordination pour la Défense et la Promotion des Albinos de Guinée (CODEPAC).

Le présent rapport vient à la suite de celui du mois de mars 2020 sur la base des compléments d''informations recueillis et des observations effectuées. Il procède notamment à une analyse comparée des rapports d'Amnesty International pour la Côte d'Ivoire et pour la Guinée. Ces deux pays ont en effet traversé des épreuves similaires en bien des points.

Ensuite, ce rapport présente un répertoire des organisations de la société civile guinéenne spécialisés dans la défense des droits de l'homme et apporte quelques éclairages sur les relations régissant lesdites organisations entre elles-mêmes et avec le monde politique et sur l'incohérence de certaines de leurs prises de position sur les droits de l'homme.

Enfin la croyance selon laquelle la Guinée ne fournit pas suffisamment d'informations sur les violences politiques est démentie par la revue de presse de l'année 2020.

Résumé

- Les conclusions du rapport 2020/21 d'Amnesty International sont déséquilibrées selon qu'il traite des événements sur la Guinée ou sur d'autres pays (comme la Côte d'Ivoire) pour des événements pourtant similaires
- La liste des organisations des droits de l'homme en Guinée fait apparaître des liens étroits entre elles et avec la politique
- Il existe suffisamment de sources d'informations pour équilibrer les rapports sur les violences politiques en Guinée

1. **Rapport Amnesty International 2020/21 sur la situation des droits humains dans le monde : Analyse comparée du traitement des cas ivoiriens et guinéens et du choix des qualificatifs.**

Extraits du rapport sur la **Côte d'Ivoire** (pages 174 à 176) :

HOMICIDES ILLÉGAUX

*En août, de **violents affrontements** ont opposé des sympathisant·e·s du parti au pouvoir et des partisan·e·s de l'opposition. **Selon les chiffres officiels**, 85 personnes sont mortes et 484 ont été blessées lors de ces échauffourées, avant, pendant et après l'élection tenue fin octobre.*

*Entre le 21 et le 22 août, des violences ont éclaté à Divo et Bonoua entre des sympathisant·e·s d'Alassane Ouattara et de partis d'opposition après la dispersion des défilés de femmes (voir Liberté de réunion). Sept personnes ont été tuées et des biens ont été détruits. Entre le 19 et le 21 octobre, au moins 16 personnes ont trouvé la mort et des dizaines d'autres ont été blessées à Dabou, **selon le ministre de la Sécurité et de la Protection civile**. Au cours des 10 jours qui ont suivi l'élection du 31 octobre, le Conseil national des droits de l'homme[1] a dénombré 55 morts et 282 blessés, ainsi que des milliers de personnes déplacées du fait des violences, notamment dans les localités de Yamoussoukro, Téhiri, Tiébissou, Bongouanou, Daoukro et Toumodi.*

Extraits du rapport sur la **Guinée** (pages 224 à 227)

HOMICIDES ILLÉGAUX

Les forces de défense et de sécurité ont fait usage d'une force excessive contre des manifestant·e·s. Des dizaines de personnes ont été abattues et de nombreuses autres ont été blessées par balle ou touchées par des grenades lacrymogènes.

Entre le 21 et le 22 mars, au moins 12 personnes ont été tuées lors de manifestations organisées par le FNDC.

Le 12 mai, sept personnes ont trouvé la mort dans des manifestations, dont certaines ont tourné à la violence, dans les villes de Manéah, Coyah et Dubréka (région de Kindia) ainsi qu'à Kamsar (région de Boké). Elles dénonçaient la

[1] Autorité administrative indépendante

manière dont les forces de sécurité faisaient appliquer les restrictions de circulation liées à la pandémie de COVID-19.

Dans les jours qui ont suivi l'élection présidentielle d'octobre, au moins 16 personnes ont été tuées par les forces de sécurité alors qu'elles protestaient contre les résultats du scrutin. Les forces de défense et de sécurité ont également commis des violences à l'encontre des populations de quartiers de la capitale, Conakry, perçus comme favorables à l'opposition, tuant au moins un habitant de Wanindara le 1er décembre, sans raison.

***Selon les autorités,** deux policiers ont été tués à Conakry, le 21 octobre et le 30 novembre respectivement, et trois gendarmes et un soldat ont eux aussi trouvé la mort lors d'une attaque visant un train de la compagnie minière Rusal le 23 octobre, également dans la capitale.*

a) <u>Analyse des deux rapports :</u>

A la lecture de ces deux rapports, le premier constat est l'approche fondamentalement différente et déséquilibrée au niveau des sources sur lesquelles s'appuie Amnesty International. Il est ensuite évident que la nature de ces sources détermine les conclusions du rapport sur les causes des décès selon les pays.

La nature des sources d'information :

Pour la Côte d'Ivoire, les seules sources citées sont exclusivement officielles. Même le « Conseil national des droits de l'homme » cité comme source pour une partie du bilan n'est autre qu'une autorité administrative[2].

S'agissant de la Guinée, le rapport ne fait jamais référence aux déclarations des autorités officielles si ce n'est que pour mentionner les six agents de la force publique qui ont été tués. Comme pour s'abstenir de confirmer ces victimes et jeter le doute sur cette partie du bilan des violences électorales. Il est ainsi évident que toutes les autres statistiques du rapport sur la Guinée ont été données par leur représentant local et que Amnetsy considère que ces statistiques ne souffrent d'aucune contestation.

[2] Elle est certes réputée indépendante mais elle a été créée par une loi (Loi 2018-900 du 30 novembre 2018) et ses membres sont désignés par décret.

Pourquoi dans un cas faire confiance au bilan donné par les autorités et dans l'autre s'appuyer exclusivement sur celui des ONG ou d'un représentant ?

Cette méthodologie est d'autant plus douteuse pour FJAPUA que nous avons recensé au minimum 27 (vingt-sept) communications du gouvernement sur les violences politiques entre le 6 janvier et le 30 novembre 2020 (voir le point 3 ci-après).

Les causes des décès :

Alors que pour la Côte d'Ivoire, Amnetsy International prend le soin de préciser que ce sont des affrontements entre militants qui ont causé des morts, pour la Guinée l'ONG est catégorique : ce sont les forces de l'ordre qui ont tué.

Il est surprenant que, nulle part, s'agissant du rapport sur la Guinée, il n'est indiqué qu'il y a eu, comme en Côte d'Ivoire, des affrontements entre militants et parfois même interethniques. Pourtant, FJAPUA et plusieurs autres organisations de la société civile ont observé au même titre que des citoyens et des médias guinéens que des affrontements très violents entre militants ont non seulement causé des destructions de biens privés, des déplacements de familles entières, des blessés mais également des décès. Ces événement ont été relayés et commentés par la presse et par de communications officielles.

FJAPUA a effectué une revue de presse qui révèle qu'il y a eu au moins trois communiqués et cinq conférences de presse du gouvernement qui relatent les violences électorales et mentionnent des affrontements entre militants avec le bilan consécutif. Par exemple, nous avons retrouvé sur le site du gouvernement[3] le **communiqué du gouvernement du 21 octobre 2020** qui informe que : *« Dans les préfectures de l'Intérieur, notamment à Kissidougou et à Coyah, des incidents ont été enregistrés entre militants de l'UFDG et ceux d'autres formations politiques, notamment du RPG Arc en ciel. Des tirs au calibre 12 ont été entendus dans le quartier Sogbè. Après l'intervention de forces de l'ordre, le calme est revenu. Cependant, le matin du 21 octobre, les affrontements entre militants ont repris par endroits.*

À Coyah, des militants se réclamant de l'UFDG ont attaqué le domicile du Chef de quartier de Friguiadi, saccagé et pillé le Poste de Police avant d'être dispersés par

[3] https://gouvernement.gov.gn/index.php/communique/5171-communique-du-ministere-de-la-securite-et-de-la-protection-civile-15

les services de sécurité. Un véhicule de la CMIS de Coyah a essuyé des tirs d'armes à feu dans le même quartier.

Plus grave, des attaques ciblées contre des concessions sont constatées à l'intérieur du pays, dans les quartiers de la haute banlieue de Conakry ainsi que contre les sièges des partis de la mouvance présidentielle et les domiciles des militants de ces partis. A propos, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation publiera la liste des faits.

Ces faits sont très malheureusement aggravés par des pertes en vies humaines. »

Comment se fait-il que ces événements qui ont également occasionné des morts ne soient pas du tout mentionnés dans le rapport d'Amnesty comme cause, ne serait-ce que probable, de certains décès ?

b) Le choix des mots :

Parmi d'autres incohérences et approches tendancieuses ont peu également noter une sémantique partisane quand il s'agit de la Guinée. L'extrait suivant du rapport d'Amnetsy en est la preuve :

« *En mars, le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), une coalition de partis politiques et d'organisations de la société civile, a été l'instigateur de* ***manifestations*** *de grande ampleur contre un projet de réforme de la Constitution qui devait autoriser le président de la République à briguer un troisième mandat. Il a également appelé à* ***boycotter*** *les élections législatives et le référendum sur la Constitution, qui ont eu lieu le 22 mars. »*

Observations :

- Pourquoi le rapport ne précise-t-il pas que ces **manifestations** étaient **violentes** alors que le FNDC lui-même a assumé cette violence en reconnaissant par exemple publiquement avoir ordonné de « brûler du matériel électoral » ?

- « **Boycotter** » n'est pas le terme approprié. Il s'agissait d'un appel à **empêcher** les élections « par tous les moyens ». Les leaders du FNDC ont clairement donné des consignes en ce sens et l'ont assumé ensuite. Alors que le boycott est actif et n'expose pas à des poursuites, l'empêchement de voter relève du droit pénal. Pourquoi le rapport change-t-il les termes du débat ?

2. Répertoire des organisations de défense des droits de l'homme en Guinée

N°	NOMS & PRENOM	STRUCTURE	CONTACT	FONCTION	LIENS & OBSERVATIONS
1	Souleymane Sow	Amnesty International	622 XXXX.42	Suppléant	Liens étroits avec au moins un ancien membre du gouvernement
2	Mohamed Hady[4] Barry	Human Right Watch	622. XXXX.81		Militant déclaré de Human Right Watch
3	Souleymane Bah	OGDH	622.XXXX.33		OGDH membre du FNDC Voir lien administratif entre OGDH et FIDH La responsable du pool des avocats de l'OGDH est Me Halimatou CAMARA.
4	Maitre Foromo Fréderic Loua	MDT (Mêmes Droits pour Tous)	622.XXXX.19		Ancien membre de la Commission d'Enquête Indépendante mise en place par Dadis Camara après le massacre du 28/09[5]. Lien de parenté avec au moins un activiste de la société civile Lié à ASF (Avocats Sans Frontières)
5	Cdt Sow	AVR	620.XXXX.29		Officier à la retraite
6	Maitre Emmanuel Kpana Bamba	Ligue Guinéenne des droits de l'homme (LIGUIDHO)	622.XXXX.20	Président	Ancien membre de MDT. Lié à ASF A défendu le principe du retour de Dadis Camara en Guinée et son droit à être candidat à la présidentielle de 2015[6] en contradiction avec toutes les autres ONG de droits de l'homme

[4] https://www.facebook.com/profile.php?id=100011825405943

[5] Ladite commission avait conclu que c'était l'opposition qui était responsable du massacre du 28 septembre et qu'il n'y avait pas de preuves de viols commis ce jour-là (http://guineelibre.over-blog.com/article-les-commis-serfs-de-quete-nationale-par-le-dr-hassatou-balde-44571902.html)

[6] https://www.guinee7.com/a-propos-du-retour-de-dadis-une-organisation-des-droits-de-lhomme-se-demarque-des-autres-organisations/

N°	NOMS & PRENOM	STRUCTURE	CONTACT	FONCTION	LIENS & OBSERVATIONS
7	Asmaou Diallo	Avipa	622.XXXX.91		AVIPA est soutenue par la FIDH via l'OGDH. Me Halimatou CAMARA est légalement la coordonnatrice du pool des avocats de l'AVIPA
8	Barry Hamidou	OGDH	628 XXXX.41	Avocat	Voir liens entre OGDH et FIDH
9	Diallo El Hadj Mamadou Malal	OGDH	622 XXXX.43	Président P. I	Voir ci-haut, les liens administratifs entre OGDH et FIDH
10	Lamah Michel Joseph	Liguidho	622 XXXX.42		Liens étroits avec Foromou Frédéric de MDT. Membre présumé de l'ANAD (opposition)
11	Camara Cheik M Lamine	A V C B	620 XXXX.88	Secrétaire	RAS
12	Sow Mohamed Lamine	AVR	620 XXXX.29	A V R	RAS
13	Tounkara Ahmadou	A V C B	664 XXXX.80	Président	Frère de Me Halimatou CAMARA
14	Sekou Koundouno	Balai Citoyen	628 XXXX.80	Président	Membre du FNDC
15	Hamidou SAL	FIDH	622 XXXX.70	Suppléant	Voir lien administratif entre OGDH et FIDH
16	Abdoul Aziz BAH	Amnesty International	622 XXXX.52	Coordinateur Adj	-
17	Nouhan Traoré	AFRIDHO	620 XXXX.81	Président	RAS
18	Moussa Yero BAH	AFDEFDH	620 XXXX.28	Présidente	-
19	Kabinet CAMARA	APVAG	628 XXXX.97	Président	-
20	Alfred Souama	OSRDH	622 XXXX.13	Président	-
21	Mamady KABA	RADHO	657 XXXX.30	Représentant	-

N°	NOMS & PRENOM	STRUCTURE	CONTACT	FONCTION	LIENS & OBSERVATIONS
22	Mamadou Cellou BA	CODDH (Coordination des Organisations de Défense des Droits Humains)	628 XXXX.87	Secrétaire Administratif	Ancien activiste de l'OGDH et membre actuel de la PCUD d'Abdourahmane Sanoh, Coordinateur du FNDC
23	Mme Binta NABE	CONAG-DCF (Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes)	621 XXXX.33	Présidente	-
24	Me Aimé Christophe KONE	ASF (Avocats Sans Frontières – Guinée)	622 XXXX.02	Président	-
25	Shaikou BALDE	AMDH (Alliance des Médias pour les Droits Humains)	656 XXXX.07 625 XXXX.05	Président	-
26	Mamady LENO	OADHUGO (Observatoire africain des droits humains et de la bonne gouvernance)	628 XXXX.04	Président	Surnommé "Vieux LENO". Proche et militant de l'opposant Faya Milimono
27	Ibrahima DIALLO	PDH (Protégeons les Droits Humains)	622 XXXX.30	Président	Membre du FNDC
28	Boussiriou DIALLO[7]	COJEDEV (Consortium des Associations de Jeunes pour la Défense des Victimes de Violences en Guinée)	622 XXXX.06	Président	Liens étroits avec le FNDC et l'UFDG

Il est important de souligner qu'il a été révélé des liens de parenté de premier, deuxième et troisième degré entre plusieurs activistes cités dans cette liste et des personnalités de l'opposition. En l'état actuel du processus, les exigences de respect de la vie privée ne permettent pas à FJAPUA de publier ces liens de parenté.

[7] https://www.facebook.com/cojedev.guinea
https://www.facebook.com/dboussouriou

3. Récapitulatif des communications du gouvernement sur les violences électorales de 2020 :

Plusieurs ONG prétendent que le Gouvernement guinéen n'a pas donné de statistiques, de bilan ou d'informations par rapports aux violences et événements constitutifs de violations des droits humains. Pourtant, la liste des communications ci-après démontre qu'il y a eu suffisamment de communications officielles pour permettre d'équilibrer leurs rapports.

1. Communiqué manifestation du 6 janvier 2020[8] : Compte Rendu marche autorisée. Violences à Kankan. Blessés.
2. Communiqués MSPC manifestation du 13/01/20[9] : Violences organisées par le FNDC. Attaques contre agents et édifices publics Labé et Lélouma Tribunal. Sabotage routes. 1 mort.
3. Communiqué MSPC du 13/01/20[10] : 1 mort à Labé. Réponse du gouvernement aux accusations de meurtre contre un gendarme.
4. Communiqués MSPC manifestation du 14/01/20[11] : Violences. Attaques contre les agents et les édifices publics. 1 mort. Plusieurs blessés. Mort accidentelle d'un adolescent (explosion d'un airbag). Tentative de faire endosser cette mort par les forces de l'ordre.

[8] https://gouvernement.gov.gn/index.php/communique/4930-communique-du-ministere-de-la-securite-et-de-la-protection-civile-du-lundi-06-janvier-2020-manifestation-du-fndc-du-lundi-06-janvier-2020-situation-a-17-heures
https://aconakrylive.com/index.php/actualites/1824-communique-du-ministere-de-la-securite-et-de-la-protection-civile-du-lundi-06-janvier-2020-manifestation-du-fndc-du-lundi-06-janvier-2020-situation-a-18-heures

[9] https://gouvernement.gov.gn/index.php/communique/4945-communique-du-ministere-de-la-securite-et-de-la-protection-civile-le-13-janvier-2020-manifestation-du-fndc-le-lundi-13-janvier-2020-situation-a-14-heures
https://gouvernement.gov.gn/index.php/communique/4946-communique-du-ministere-de-la-securite-et-de-la-protection-civile-le-13-janvier-2020-manifestation-du-fndc-le-lundi-13-janvier-2020-situation-a-18-heures

[10] https://www.facebook.com/790247911048972/posts/3393713540702383/

[11] https://gouvernement.gov.gn/index.php/communique/4948-communique-du-ministere-de-la-securite-et-de-la-protection-civile-manifestation-du-fndc-le-mardi-14-janvier-2020-situation-a-14-heures
https://www.gouvernement.gov.gn/index.php/communique/4951-communique-du-ministere-de-la-securite-et-de-la-protection-civile-le-14-janvier-2020-manifestation-du-fndc-le-mardi-14-janvier-2020-situation-a-18-heures

5. Communiqués MSPC manifestation du 15/01/20[12] : Violences. Attaques contre les agents et les édifices publics.
6. Communiqués MSPC manif du 21/01/21[13] : Violences. Incendies véhicules. Vol d'armes. Sabotage route.
7. Communiqués MSPC manif du 22/01/20[14] : Violences. Attaques contre les agents et les édifices publics. Incendies
8. Communiqués MSPC manif du 28/01/20[15] : Violences. Incendie véhicules privés. Sabotage route. Saisie arme de guerre sur un civil. Malfaiteur abattu. Tentative de faire endosser cette mort aux forces de sécurité.
9. Communiqué MSPC manif du 30/01/20[16]
10. Communiqué MSPC du 30/01/20[17] : Condamnation exactions forces de l'ordre. Mise en garde.
11. Communiqué MSPC manif du 12/02/20[18] : CR violences organisées par le FNDC.
12. Communiqué 1 MSPC du 22/03/20[19] : Tentative attentat contre une station-service la veille. Tirs au fusil de chasse. Destruction matériel électoral. Attaque de bureaux de vote au fusil de chasse. Incendies, vandalisme, sabotage. 4 morts dont un par arrêt cardiaque. L'assassin d'une des victimes interpellé. Blessés.

[12] https://gouvernement.gov.gn/index.php/communique/4952-communique-du-ministere-de-la-securite-et-de-la-protection-civile-le-15-janvier-2020

[13] https://gouvernement.gov.gn/index.php/communique/4972-communique-du-ministere-de-la-securite-et-de-la-protection-civile-le-21-janvier-2020

https://libreopinionguinee.com/communique-du-ministere-de-la-securite-et-de-la-protection-civile-le-21-janvier-2020-2/

[14] https://gouvernement.gov.gn/index.php/communique/4977-communique-du-ministere-de-la-securite-et-de-la-protection-civile-le-22-janvier-2020-situation-du-jour

[15] https://gouvernement.gov.gn/index.php/communique/4983-communique-du-ministere-de-la-securite-et-de-la-protection-civile-le-28-janvier-2020-situation-a-18-heures

[16]

[17] https://gouvernement.gov.gn/index.php/communique/4986-communique-du-ministere-de-la-securite-et-de-la-protection-civile1

[18] https://www.gouvernement.gov.gn/index.php/communique/5003-communique-du-ministere-de-la-securite-et-de-la-protection-civile-du-mercredi-12-fevrier-2020-situation-a-13-heures

[19] https://libreopinionguinee.com/guinee-communique-du-ministere-de-la-securite-et-de-la-protection-civile-dimanche-22-mars-2020/

13. Déclaration télévisée du Ministre de l'Administration du Territoire du 22 mars 2020[20] : Bilan de la journée électorale. Dénonciation des violences organisées par l'opposition.
14. Communiqué 2 MSPC du 22/03/20[21] : démenti sur le bilan donné par l'opposition. Annonce d'une conférence de presse de mise au point.
15. Point de presse du Ministre de l'Administration du Territoire.
16. Conférence de presse MSPC (scrutin et violences du 22/03/20)[22] : mise au point sur les fausses informations relatives aux violences électorales.
17. Conférence de presse du Directeur Central de la Police Judiciaire du 23/03/20[23] : Informations sur les enquêtes en cours.
18. Communiqué MSPC manif du 20/07/20[24] : Compte Rendu Manifestation peu suivie
19. Conférence de presse Directeur Central de la Police Judiciaire du 22/07/20[25] : évolution des enquêtes sur les morts au cours de manifestations (témoignages, autopsies, rapports balistiques)
20. Communiqués MSPC manif du 29/09/20[26] : CR Manifestation peu suivie
21. Communiqué Gouvernement du 29/09/20[27] : CR Violences contre le cortège du PM à Labé, Pita et Dalaba.

[20] https://www.youtube.com/watch?v=NXdidWXtZNs

[21] https://libreopinionguinee.com/communique-du-ministere-de-la-securite-et-de-la-protection-civile-dimanche-22-mars-2020/

[22] https://gouvernement.gov.gn/index.php/action-du-gouvernement/5042-mspc-en-republique-de-guinee-les-elections-au-double-scrutin-ont-ete-emaillees-dimanche-22-mars-2020-de-violences-dans-certains-quartiers-quel-bilan-de-cette-journee

[23] https://mediaguinee.org/fabou-camara-dcpj-sur-les-violences-electorales-des-personnes-sont-mortes-mais-pas-par-balle/

[24] https://www.facebook.com/InfoComGN/photos/a.1229574777116281/4083054491768281/?type=3

[25] https://libreopinionguinee.com/fabou-camara-sur-les-cas-de-morts-lors-des-manifs-ce-sont-des-evenements-prevus-par-le-fndc/
https://libreopinionguinee.com/le-collegien-alhassane-barry-tue-a-dar-es-salam-il-a-ete-blesse-a-la-tete-par-un-projectile-selon-fabou-camara-de-la-dpj/

[26] https://www.gouvernement.gov.gn/index.php/communique/5161-communique-conjoint-du-ministere-de-l-administration-du-territoire-et-de-la-decentralisation-et-du-ministere-de-la-securite-et-de-la-protection-civile

[27] https://www.gouvernement.gov.gn/index.php/communique/5162-communique-du-gouvernement-violences-contre-le-cortege-du-premier-ministre-a-labe-et-dalaba

22. Communiqués MSPC du 18/10/20 [28] : CR élection présidentielle. Pas d'incidents. Dénonciation auto-proclamation Cellou Dalein Diallo.
23. Communiqué Gouvernement du 19/10/20[29] : CR début des violences suite à auto-proclamation. Dénonciation stratégie du chaos de l'UFDG.
24. Communiqué du Gouvernement du 21/10/20[30] : Bilan violences consécutives à auto-proclamation UFDG. 10 morts dont 2 agents des forces de l'ordre. Blessés.
25. Déclaration du Parquet du Tribunal de Dixinn du 23/10/21[31] : Annonce de l'ouverture d'une information judiciaire suite aux violences pré-électorales, à l'attaque du train Russal et la mort de cinq agents des forces de l'ordre.
26. Conférence de presse des Ministres de l'Administration du Territoire, de la Sécurité et de la Justice du 27/10/21[32] : Bilan des violences post électorales (notamment attaque du train minéralier et lynchage de cinq agents des forces de l'ordre). Contestations des versions des ONG de droits de l'homme. Annonce des procédures judiciaires.
27. Communiqué MSPC du 30/11/20[33] : Tirs sur des agents désarmés : 1 mort, 3 blessés.

Précision : toutes ces communications ont été médiatisées et sont facilement accessibles sur les sites officiels du gouvernement guinéen ou par n'importe quel moteur de recherche sur Internet.

---

[28] https://www.gouvernement.gov.gn/index.php/communique/5167-communique-du-ministere-de-la-securite-et-de-la-protection-civile-du-18-octobre-2020-situation-a-12-heures-30mn
https://gouvernement.gov.gn/index.php/communique/5168-communique-du-ministere-de-la-securite-et-de-la-protection-civile-du-18-octobre-2020-situation-a-23-heures
https://gouvernement.gov.gn/index.php/communique/5170-communique-du-gouvernement-15

[29] https://www.gouvernement.gov.gn/index.php/communique/5169-communique-du-gouvernement-elections-presidentielles-du-18-octobre-2020

[30] https://gouvernement.gov.gn/index.php/communique/5171-communique-du-ministere-de-la-securite-et-de-la-protection-civile-15

[31] https://justiceguinee.gov.gn/recent-activities/declaration-du-parquet-du-tribunal-de-premiere-instance-de-dixinn/

[32] https://guineeconakry.online/2020/10/27/guinee-vandalismes-incendies-morts-dhommes-le-gouvernement-dresse-le-bilan-des/
https://webguinee.info/2020/10/27/17195/
https://filinfos.net/2020/10/27/guinee-le-ministre-de-la-securite-damantang-conteste-les-allegations-de-amnesty-international/
https://www.guineenews.org/manifestants-tues-par-balle-damantang-defend-ses-hommes-et-defie-les-ong/

[33] https://gouvernement.gov.gn/index.php/communique/5181-communique-du-ministere-de-la-securite-et-de-la-protection-civile-16

Conclusion :

Le traitement déséquilibré des événements tragiques qui ont marqués les consultations électorales en Guinée et en Côte d'Ivoire résulte d'une méthodologie qui met à mal les principes fondamentaux de la société civile et de ses acteurs. Le rapport 2020/21 d'Amnesty International en est la parfaite illustration. Les méthodes de travail des organisations internationales des droits de l'homme ont ainsi montré leurs limites, notamment s'agissant de la qualité de leurs collaborateurs nationaux dont le recensement démontre plusieurs liens avec les politiques. Dans un tel contexte, il est évident que les arguments développés par le gouvernement ne sont pratiquement jamais pris en compte pour poser un diagnostic fiable de la situation des droits de l'homme en Guinée.

FJAPUA souhaite que toutes les bonnes volontés s'associent à sa démarche pour exiger de notre société civile plus d'éthique, de nos partenaires plus de transparence et de l'État plus de vigilance. Dans cette logique FJAPUA a commencé à agir pour que :

- des états généraux de la société civile guinéenne se tiennent au plus vite ;
- les organisations internationales de défense des droits de l'homme mènent des enquêtes sérieuses sur leurs représentants en Guinée ;
- l'État assure un contrôle plus accru sur les relations entre les ONG guinéennes et le monde politique guinéen d'une part et leurs partenaires internationaux d'autre part.

FJAPUA
Siège social : Kipé / Commune de Ratoma.
BP : 4773.
Agrément : A/N°5918/MATD/CAB/SERPROMA/2013
Tel :(+224) 622 172 742/ 656 400 885
E-mail : fjapua@gmail.com